

Nom et Prénom du stagiaire :

Date de naissance :

E-mail :

Tél. :

**CONTACTS ENTREPRISE**

**Entreprise :**

Adresse :

Activité de l'entreprise :

N° de Siret :

Code NAF :

Nom de votre OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) :

Convention collective de rattachement :

Effectif du site :

Avez-vous déjà monté des contrats de professionnalisation :

oui  (Combien ? : ) non

Nom du tuteur d'entreprise :

Poste occupé :

E-mail :

Tél. :

Missions confiées au stagiaire :

Date de démarrage envisagée pour le contrat :

Type de contrat de professionnalisation :

CDD  ou CDI

Nom de la personne chargée des aspects administratifs :

E-mail :

Tél. :

**Le coût de la formation est de 6.210 € soit 13,50 €/heure (voir à la rubrique « l'IUT s'engage à » page 2)**

**L'entreprise s'engage-t-elle à compléter le versement, si son OPCA ne prend pas en charge la totalité du financement ?**

oui

non

**CONTACTS IUT TARBES**

**Nom du Responsable :** Fabienne GARCIA et Bertrand FAURE

E-mail : [garciab@iut-tarbes.fr](mailto:garciab@iut-tarbes.fr)

Tél. : 05 62 44 42 31

[bertrand.faure@iut-tarbes.fr](mailto:bertrand.faure@iut-tarbes.fr)

Tél. : 05 62 44 42 30

**Nom de la personne chargée des aspects administratifs :** Patricia CARDON

E-Mail : [formation.continue@iut-tarbes.fr](mailto:formation.continue@iut-tarbes.fr)

Tél. : 05 62 44 64 54

Fax : 05 62 44 42 66

**Adresse :** I.U.T. DE TARBES - Service Formation Continue et Alternance – CS 41624 – 65016 TARBES CEDEX

**A**

**Le**

Cachet de l'entreprise  
Signature :

*Signature du Responsable de formation*

Signature du stagiaire :

« Un co-investissement entre l'entreprise et l'Institut Universitaire de Technologie pour former vos futurs collaborateurs »

**Contrat de professionnalisation : contrat de travail en CDD ou en CDI**

▪ **L'employeur**


- effectue la **DUE** (Déclaration Unique d'Embauche) auprès de l'URSSAF
- **adresse le contrat et les différents éléments** (convention de formation, programme de formation, planning....) **au plus tard dans les 5 jours** qui suivent le début du contrat
- fait passer une **visite médicale d'embauche**
- verse une **rémunération mensuelle**
- **finance la formation** par l'intermédiaire de son OPCA
- **nomme un tuteur d'entreprise**

▪ **Les stagiaires** sont tenus, d'une part, de suivre les enseignements, de se présenter aux examens et d'autre part, de réaliser les missions confiées par l'employeur.

▪ **L'IUT s'engage à**

- **assurer la formation du stagiaire**
- **aménager un parcours sécurisé** pour aider le stagiaire à atteindre son objectif
- **mettre en place des moyens de suivi du stagiaire**, communs à l'entreprise et à l'IUT
- **accompagner** l'employeur dans les démarches administratives

**Spécificités du contrat de professionnalisation** (voir actualisation sur : <http://travail-emploi.gouv.fr>)

<b>Publics</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moins de 26 ans</li> <li>• Demandeurs d'emploi, inscrits au pôle emploi (ANPE) de 26 ans et plus</li> <li>• Demandeurs d'emploi, inscrits au pôle emploi (ANPE), de plus de 45 ans (exonérations des charges patronales)</li> </ul>						
<b>Salaire mensuel minimum approximatif</b>		<b>Moins de 21 ans*</b>		<b>Entre 21 ans et 25 ans*</b>		<b>26 ans et plus*</b>	
	<b>Qualification égale ou supérieure au Bac</b> professionnel ou titre ou diplôme professionnel de même niveau	65 % du SMIC	929 € brut	80 % du SMIC	1144 € brut	Au minimum 85 % du salaire minimum conventionnel ou 100% du SMIC	1430 € brut
<i>Base du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2013 : 1.430,22 €</i>	<b>*sauf dispositions conventionnelles plus favorables et accords de branches professionnelles</b>						
<b>Remarque :</b>	le SYNTEC (branche professionnelle représentant les bureaux d'études, le secteur informatique...) impose une rémunération plus importante. En cas d'absence en entreprise et en centre de formation, l'employeur est en droit de faire une retenue sur salaire.						
<b>Principaux avantages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pas d'indemnité de fin de contrat</b></li> <li>• <b>Non prise en compte dans l'effectif</b> de l'entreprise pour le calcul des seuils sociaux et fiscaux</li> <li>• <b>Possibilité de prise en charge</b> par l'OPCA, de la <b>fonction tutorale</b> : 230 € par mois pendant 6 mois maximum, sous certaines conditions.</li> <li>• Exonération de cotisations patronales de Sécurité Sociale (<b>Réduction FILLON</b>)</li> </ul>						
<b>Coût de la formation</b>	<b>Prise en charge totale ou partielle par votre OPCA.</b>  Nous vous conseillons de contacter votre OPCA, afin de vérifier les modalités de prise en charge.						

** PROCEDURE A SUIVRE POUR LA MISE EN PLACE DU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION :**

- 1 Renvoyer à l'IUT de TARBES (Service Formation Continue & Alternance), la fiche d'engagement dûment complétée et signée,
- 2 A réception, l'IUT vous adresse une convention de formation, ainsi que l'imprimé CERFA N° 12434\*02 pré-rempli,
- 3 Constituer le dossier auprès de votre OPCA pour la prise en charge des frais de formation.

**Informations nécessaires pour renseigner le contrat de professionnalisation**

ELEMENTS ADMINISTRATIFS	ELEMENTS PEDAGOGIQUES
N° de SIRET de l'I.U.T. : <b>193 113 842 00010</b>	Lieu de la formation : <b>Tarbes</b> Dates de début et de fin de formation * : <b>du 24/09/2013 au 04/07/2014</b>
N° du type de qualification de la formation : <b>1</b>	Nombre d'heures de formation : <b>460 heures</b>
Votre code IDCC (Code identifiant de la convention collective) : <a href="http://www.travail.gouv.fr/idcc">www.travail.gouv.fr/idcc</a>	Périodes d'examens finaux : <b>semaine 27</b> Lieu : <b>Tarbes</b>
N° de la spécialité de la formation : <b>310 – Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion.</b> (Liste non exhaustive, consultez la notice du contrat de professionnalisation)	

\* si le contrat démarre après le début de la formation, nous contacter

**Planning d'alternance :**

Semaine	Dates		ENTREPRISE	I.U.T.	Remarques
36	2-sept.-13	au	6-sept.-13		
37	9-sept.-13	au	13-sept.-13		
38	16-sept.-13	au	20-sept.-13		
39	23-sept.-13	au	27-sept.-13	Lundi	Rentrée universitaire
40	30-sept.-13	au	4-oct.-13		
41	7-oct.-13	au	11-oct.-13		
42	14-oct.-13	au	18-oct.-13		
43	21-oct.-13	au	25-oct.-13		
44	28-oct.-13	au	1-nov.-13		
45	4-nov.-13	au	8-nov.-13		
46	11-nov.-13	au	15-nov.-13		
47	18-nov.-13	au	22-nov.-13	Lundi	
48	25-nov.-13	au	29-nov.-13	Lundi	
49	2-déc.-13	au	6-déc.-13	Lundi	
50	9-déc.-13	au	13-déc.-13	Lundi	
51	16-déc.-13	au	20-déc.-13	Lundi	
52	23-déc.-13	au	27-déc.-13		
1	30-déc.-13	au	3-janv.-14		
2	6-janv.-14	au	10-janv.-14	Lundi - Mardi	
3	13-janv.-14	au	17-janv.-14	Lundi - Mardi	
4	20-janv.-14	au	24-janv.-14	Lundi - Mardi	
5	27-janv.-14	au	31-janv.-14	Lundi - Mardi	
6	3-févr.-14	au	7-févr.-14	Lundi - Mardi	
7	10-févr.-14	au	14-févr.-14	Lundi - Mardi	
8	17-févr.-14	au	21-févr.-14	Lundi - Mardi	
9	24-févr.-14	au	28-févr.-14		
10	3-mars-14	au	7-mars-14		
11	10-mars-14	au	14-mars-14		
12	17-mars-14	au	21-mars-14		
13	24-mars-14	au	28-mars-14		
14	31-mars-14	au	4-avr.-14		
15	7-avr.-14	au	11-avr.-14		
16	14-avr.-14	au	18-avr.-14		
17	21-avr.-14	au	25-avr.-14		
18	28-avr.-14	au	2-mai-14		
19	5-mai-14	au	9-mai-14		
20	12-mai-14	au	16-mai-14		
21	19-mai-14	au	23-mai-14		
22	26-mai-14	au	30-mai-14		
23	2-juin-14	au	6-juin-14		
24	9-juin-14	au	13-juin-14		
25	16-juin-14	au	20-juin-14		
26	23-juin-14	au	27-juin-14		
27	30-juin-14	au	4-juil.-14		
28	7-juil.-14	au	11-juil.-14		
29	14-juil.-14	au	18-juil.-14		
30	21-juil.-14	au	25-juil.-14		
31	28-juil.-14	au	1-août-14		
32	4-août-14	au	8-août-14		
33	11-août-14	au	15-août-14		
34	18-août-14	au	22-août-14		
35	25-août-14	au	29-août-14		

**PROGRAMME**

UE	Compétences attendues	Disciplines concernées	Durée	Modalités
<b>UE0 : Modules de remise à niveau</b>	Appréhender la transversalité des ERPs Gestion de groupe	Jeu de simulation de gestion Kalipso	<b>48 h</b>	48 h TD
<b>UE1 : Management des SI</b>	Connaissance du marché des PGI (concentration, segmentation, perspectives futures) et du droit de l'informatique	Environnement économique et juridique des SI	30 h	5 h CM 25 h TD
	Connaissance des conséquences organisationnelles des projets informatiques : - niveau d'intégration et urbanisation du SI - typologie des échecs - études de cas sur les conflits d'usages et les problèmes d'appropriation - liens avec la logique qualité - gestion des droits d'accès	Organisation et systèmes d'information	30 h	5 h CM 25 h TD
	Connaissance des principes et outils de la gestion de projet : PERT, Gantt... Utilisation d'un logiciel de gestion de projet Projet informatique : cahier des charges, reprise des données, suivi et amélioration.	Gestion de projet informatique	40 h	5 h CM 15 h TD 20 h TP
	Connaissance des principes de l'informatique décisionnelle (SIAD) et des échanges de données (e-business, réseaux, EDI), analyse fonctionnelle, datamining	Informatique décisionnelle	30 h	5 h CM 25 h TD
<b>Total UE1</b>			<b>130 h</b>	
<b>UE2 : informatique intégrée</b>	Connaissance des MCD / MCT, méthode objet, Langage SQL et requêtes, Access, excel SGBD	Base de données	30 h	10 h TD 20 h TP
	Modélisation des processus métiers (BPM) Tableaux de bords, budgets transversaux	Indicateurs de performance	30 h	25 h TD 5 h CM
	Utilisation des modules de gestion commerciale, achat, production, finance de SAP	ERP : intégration des activités	40 h	5 h CM 5 h TD 30 h TP
	Choix d'un logiciel Intégration Paramétrage	ERP : méthodes d'intégration	40 h	10 h CM 10 h TD 20 h TP
<b>Total UE2</b>			<b>140 h</b>	
<b>UE3 : Communication</b>	Dynamique des groupes Résistance au changement Conduite de réunions Animation de formations	Communication de projet	30 h	30 h TD
	Présentation orale Utilisation power point Recherche documentaire Rédaction de mémoire	Communication écrite et orale	30 h	30 h TD
	Bilan de compétence Rédaction de CV + lettres motivation Techniques d'entretien	Techniques de recherche d'emploi	30 h	30 h TD
		Anglais appliqué	40 h	40h TP
<b>Total UE3</b>			<b>130 h</b>	
	Séminaire de retour d'expérience		<b>12 h</b>	12 h TD
<b>Total général</b>			<b>460 h</b>	